

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)



[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

**DEC110064DR10**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

**Vu** la décision nommant Xavier ALLONAS directeur de l'unité de recherche n° FRE 3252 ;

Considérant que Melle DIETLIN Céline a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du CNRS du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010.

**Article 1**

Melle DIETLIN Céline, maître de conférences, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° FRE 3252, à compter du 10/06/2010.

Melle DIETLIN Céline exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle DIETLIN Céline est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

## **Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 23/06/2010

Le directeur de l'unité  
Xavier ALLONAS

Visa du délégué régional du CNRS  
Bertrand MINAULT

Visa du chef d'établissement partenaire  
Président de l'Université de Haute Alsace  
Alain BRILLARD

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.16. DR17

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal 2008-2011 conclu avec l'Université du Maine portant création de l'unité mixte de recherche n°6903 ;

**Vu** la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6093, dont le directeur est Monsieur Jean-Jacques LOEB ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 5 janvier 2011 ;

Considérant que Melle Alexandra LE PETITCORPS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Rennes 1 du 29 novembre au 3 décembre 2010

Article 1

Melle Alexandra LE PETITCORPS, technicienne de la recherche

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6093 à compter du 5 janvier 2011.

Melle Alexandra LEPETITCORPS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Alexandra LE PETITCORPS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 5.01.2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université d'Angers